

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Le 10 mars 2022

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire, le 7 mars 2022

Étaient présents :

La mairesse: M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Carole Ste-Marie

Par téléphone : M^{me} Vicky Landry Bergeron
M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

RÉSOLUTION 2022-03-063

Demande d'appui Contre l'homophobie et la transphobie

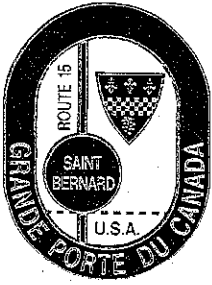
CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité

que

soit proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

Signé : Estelle Muzzi, mairesse

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Jocelyne Blanchet
Secrétaire-trésorière